



Les Éditions d'Analyse Transactionnelle

14 rue Perrod, 69004 LYON - tél : 04 78 27 18 50 - www.editionsat.fr
Email : editions.at@wanadoo.fr

Éditorial des A.A.T. n°89 : transfert et contre-transfert

par Jean Pierre Noé

Référence de cet article : NOÉ J.P., Transfert en contre-transfert, A.A.T., 89, 1999, pp. 2-3.

© Éditions d'Analyse Transactionnelle

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés. Toute reproduction d'un extrait quelconque de cet article par quelques procédés que ce soit, en particulier par photocopie ou microfilm est strictement interdite sans l'autorisation écrite des Éditions d'Analyse Transactionnelle.

Éditorial : transfert et contre-transfert

Jean Pierre Noé

Berne définit les transactions de transfert comme des transactions Enfant-Parent, et les transactions complémentaires contre-transférentielles du thérapeute comme des transactions Parent-Enfant. En ce qui concerne le transfert, il cite notamment l'exemple de Monsieur Segundo qui, suivant les moments, adoptait face à lui des attitudes de petit garçon ou d'adulte. Il illustre ainsi comment ces différents patterns de sentiments, comportements et pensées peuvent émaner d'instances psychiques différentes, et venir ainsi "perturber" le fonctionnement Adulte de la relation.

Ce sont les observations de ces réponses spécifiques qui ont donné lieu au concept d'états du moi. Ces aspects phénoménologiques rendaient compte ainsi du concept de transfert tel qu'il était déjà défini en psychanalyse. Ils confirmaient du coup par l'observation, si besoin était, la validité du concept de transfert actualisé dans la cure.

Ce transfert "encombrant" a toujours suscité une certaine ambivalence auprès des professionnels de la relation d'aide. Le thérapeute a toujours été tenté d'aider le client à regarder la réalité avec ses yeux d'adulte (le projet de Berne : brancher l'Adulte et acquérir l'autonomie), alors que le client répond à cette sollicitation en revivant son histoire, ou à partir de l'enfant qu'il a été, ou du parent qu'il a eu. C'est ce décalage qu'on nomme transfert.

En tant que thérapeute, le sens qu'on donne à ce décalage, et à l'analyse interprétative qu'on en fait pour s'en "désencombrer" signe le cadre de référence thérapeutique auquel on se rattache et les limites qu'il induit. Les règles de protection qu'on installe avec nos clients n'ont de sens qu'à partir de ce cadre de référence.

C'est parce que, en tant que transactionnaliste, nous croyons à la valeur de l'imaginaire comme une réalité de l'inconscient, que nous interdisons le passage à l'acte, et cette

croyance s'étaye sur l'expérience thérapeutique qui confirme qu'il y a pour le psychisme plus de vérité dans l'imaginaire que dans le réel. Sous cet angle, les transactions Enfant-Parent, Parent-Enfant, ont valeur de passage à l'acte dans l'imaginaire et sont les vestiges verbalisés du non-renoncement au désir œdipien. Sans cette croyance, toute règle serait abus de pouvoir. C'est elle qui sous-tend notre éthique et pose l'interdit de la relation sexuelle entre les membres du groupe et avec le thérapeute.

Et de ce point de vue, dans un contexte thérapeutique, c'est un non-sens de ne pas tenir compte du transfert, à l'exception près des problématiques préverbales qui sont absentes de représentations. Cela reviendrait à gommer les fantasmes du client à notre égard. L'exploration du transfert, c'est l'exploration du vécu fantasmatique. Et les états du moi Parent et Enfant, même s'ils existent phénoménologiquement, appartiennent à l'imaginaire et sont les lieux de ces représentations. Tant que le client fait la confusion entre réel et imaginaire, elles se passeront à l'acte dans le transfert, et l'énergie restera fixée dans ces états du moi archéo- et extéro-psychiques. Si l'on se contente de fortifier les frontières, de croiser les transactions et de décontaminer, la personne va mieux gérer sa vie, mais restera dans un fonctionnement clivé en trois instances, et continuera à projeter ses états du moi clivés.

La déconfusion par le travail de redécision permet souvent de débloquent l'énergie retenue dans des affects interdits. Toutefois, dans une perspective de résolution globale du transfert, tous les aspects, y compris les aspects pulsionnels plus inconscients, sont à prendre en compte, car les besoins s'accompagnent tous de désir et de plaisir, et la Gestalt n'est vraiment clôturée que lorsque tous ses composants sont analysés. C'est généralement la difficulté à renoncer à ce plaisir et à ce désir qui va se manifester

dans la cure par un type spécifique de lien transférentiel.

Un des inconvénients majeurs que nous rencontrons dans la pratique thérapeutique est que le client nous amène souvent à la nécessité de le contenir ou de le soutenir (ce qui est souvent réparateur et nécessaire), mais le prix à payer de cette position est le risque de maintenir au niveau du transfert la confusion entre réel et imaginaire, si elle n'est pas analysée.

En ce qui concerne le contre-transfert, la situation de l'A.T dans le courant de la psychologie humaniste m'amène à privilégier la relation aux techniques. De ce fait, je suis à l'écoute de mes mouvements contre-transférentiels, et je trouve cohérent de les communiquer au client, car, au delà de l'intérêt de lui communiquer ce que ses comportements ont comme effet sur son interlocuteur, ce partage permet de créer un contexte de vérité de parole et d'intimité. Je crois plus à l'idée d'une rencontre de deux subjectivités qu'à celle d'un thérapeute totalement objectif face à un client totalement subjectif. C'est cette même attention qui va permettre dans un cadre de supervision de décoder le non-dit et permettre par l'analyse du processus parallèle de lever les méconnaissances, d'identifier le problème-clé, et de le traiter.

Vous trouverez dans ce numéro d'autres façons de gérer le contre-transfert ainsi qu'une réflexion très approfondie sur les différentes manifestations du transfert. Je vous souhaite beaucoup d'intérêt et de plaisir à la lecture de ces différents articles.